



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 65454

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville sur la mise en oeuvre de la réforme relative à la dépendance des personnes âgées. En effet, le retard pris par ce projet, pourtant annoncé par le Président de la République en juin 2007, ainsi que le silence du Gouvernement à ce sujet inquiètent vivement les professionnels de la prise en charge de la dépendance, les associations représentatives des personnes âgées et des personnes handicapées ainsi que les organisations syndicales. Les craintes portent sur les moyens qui seront affectés à ce cinquième risque, compte tenu de la situation des finances publiques, et sur l'avenir de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Elle lui demande donc de lui indiquer quel sera le contenu de ce projet sur le cinquième risque ainsi que le calendrier de la mise en oeuvre de la réforme.

Texte de la réponse

La perte d'autonomie, qu'elle soit liée au grand âge ou au handicap, touche aujourd'hui un nombre croissant de familles et les perspectives démographiques montrent que les enjeux les plus importants sont à venir. Or, les quatre risques couverts par la sécurité sociale - maladie, accidents du travail et maladies professionnelles, famille et vieillesse - n'ont pas été conçus pour apporter une réponse adaptée à ce défi. Entre les prestations liées à l'état de santé et celles liées à une perte de revenu, un maillon fait défaut dans notre système de protection sociale. C'est pourquoi une réflexion est engagée afin de mieux compenser les restrictions dans la réalisation des activités de la vie quotidienne et de la vie sociale et ainsi créer une nouvelle protection. Il s'agit tout d'abord de permettre à l'ensemble des personnes en situation de perte d'autonomie de rester à domicile dans toute la mesure du possible. Ensuite, pour les personnes qui ne peuvent pas ou ne veulent plus rester à domicile, il s'agit d'augmenter le nombre de places en établissements médicalisés pour faire face aux besoins dans les secteurs du grand âge et d'orienter les aides à l'hébergement afin de mieux solvabiliser le reste à charge. Des premières orientations ont été présentées à l'occasion de la réunion du conseil de la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) le 28 mai 2008. Il est nécessaire d'identifier des financements pérennes et innovants. Plusieurs hypothèses techniques sont actuellement à l'étude qui font appel simultanément à la solidarité nationale, à la solidarité familiale et à la responsabilité individuelle. Le rapport intermédiaire de la mission commune d'information sur la dépendance du Sénat apporte un point de vue utile au travail de réflexion du Gouvernement mais ce travail n'est pas encore achevé et la réflexion nécessite d'être affinée. Conformément à la volonté du Président de la République, il y aura en 2010 un grand rendez-vous qui offrira l'occasion d'ouvrir un débat public sur le grand âge et la perte d'autonomie. Il est en effet nécessaire d'aborder les problématiques du vieillissement dans leur ensemble : si, comme c'était le cas dans les années cinquante, la retraite n'est plus un « risque » au sens strict mais une nouvelle période de la vie, la perte d'autonomie liée à l'âge, qui touche une personne sur quatre, représente désormais un risque social nouveau. Il s'agit d'un défi majeur au coeur de grands enjeux de société qui appelle une mobilisation du corps social et un grand débat au sein de la société civile sur la place des aînés dans la société afin de faire émerger les solutions de demain, adaptées à la nouvelle donne démographique de notre pays.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 65454

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er décembre 2009, page 11360

Réponse publiée le : 16 mars 2010, page 3177